

DECISION DU PRESIDENT N°2020/009

Objet : Attribution du marché «travaux d'étanchéité nécessaires à la rénovation du gymnase de Cadenet»

Nous, Paul Fabre, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Considérant la proposition de ALPHA SERVICES pour effectuer les travaux d'étanchéité du gymnase de Cadenet ;

Considérant le coût de cette proposition, inférieur à 40 000 € HT.

DECIDE

- Article 1 :** Le marché est attribué à la société ALPHA SERVICES (SIRET : 378 762 157 00089 – 117 Traverse de la Montre, 13011 MARSEILLE) pour un montant de 4 224 € HT.
- Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- Article 3 :** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 4 :** De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de PERTUIS.

Fait à la Tour d'Aigues, le 9 avril 2020

Paul Fabre,
Président

